

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL SUR LE TRANSMANCHE - (N° 1005)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Le Gac

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'intensité des dessertes maritimes effectuées »

les mots :

« les critères d'exploitation des lignes concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.